

Le dernier magistrat autrichien:

François Roeser
et les autres . . .

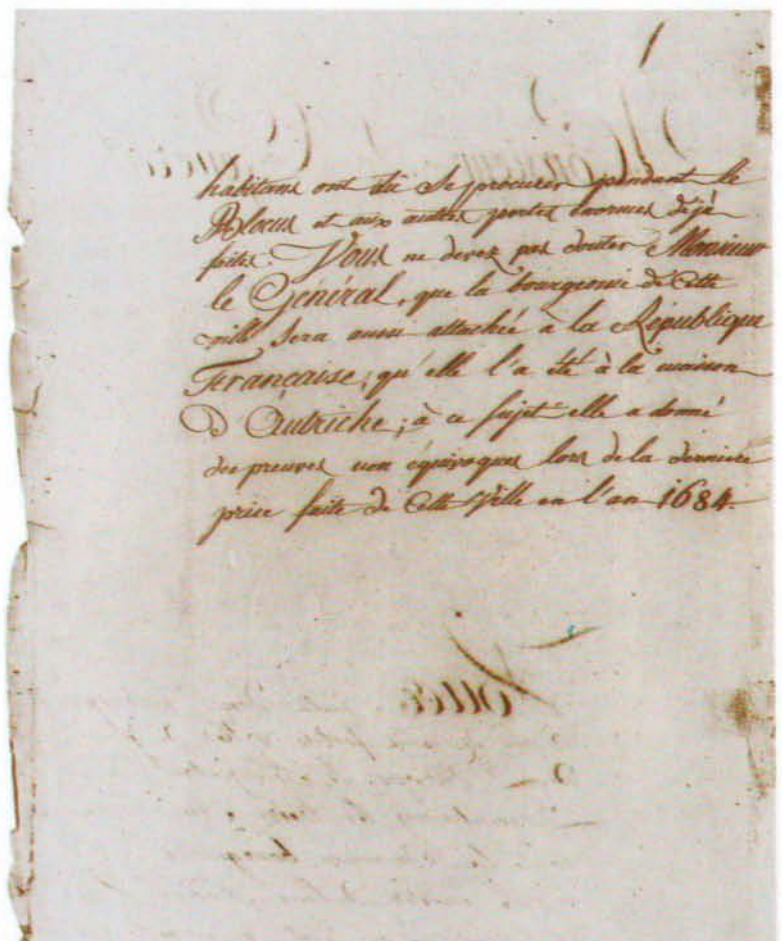
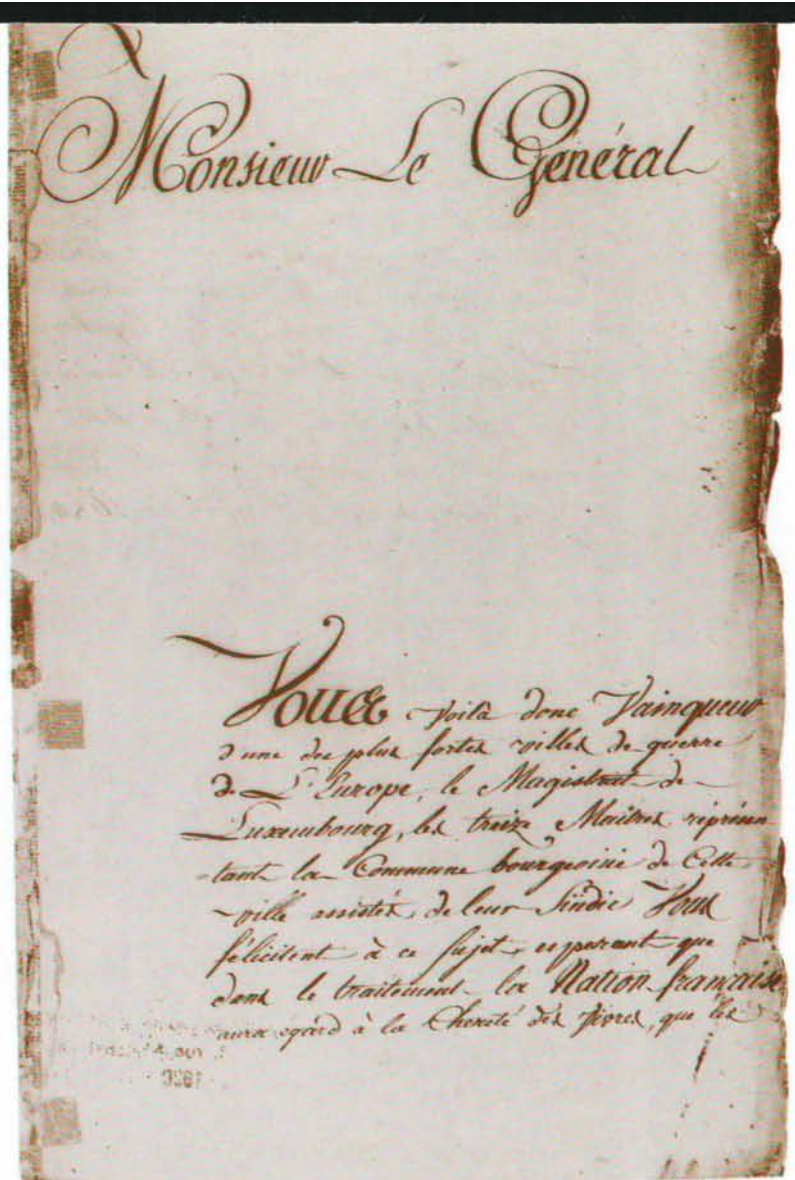
Le siège de sept mois de la forteresse de Luxembourg avait été l'affaire d'Etat de tout un Empire féodal. Il avait confronté les autorités municipales à des problèmes inouïs: réfugiés, ravitaillement, chauffage, contribution de guerre. Mais l'historien s'interroge-t-il assez sur le groupe qui siégeait à l'Hôtel de Ville? Question qui entraîne immédiatement celle de ses pouvoirs et de ses idées politiques...

Nommés par le prince, les sept échevins de la ville franche de Luxembourg n'avaient jamais dû affronter les élections populaires. Leur place ils la devaient à leur famille et à leurs relations familiales et sociales. Leurs attributions appartenaient surtout au domaine de la justice. Le magistrat était d'abord un tribunal qui prononçait les peines capitales et faisait exécuter ses jugements. Le titre de justicier porté par le maire en témoigne. A l'inverse des échevins, il était élu pour une année seulement. Une année sur l'autre il était choisi dans la bourgeoisie ou parmi les échevins en place. Justicier-bourgeois et justicier-échevin alternaient.

En 1795 le justicier en exercice était le marchand François Roeser qui occupait cette charge pour la troisième fois. Autant dire qu'il pouvait compter sur l'appui sérieux tant des échevins que des bourgeois. Il gardera son influence politique durant la période française et terminera sa carrière comme bourgmestre sous le régime hollandais. Est-ce à dire qu'il faut le classer dans la catégorie des girouettes tournant au gré des vents? A lire sa lettre de félicitations du 12 juin 1795 adressée au général français victorieux, on serait tenté d'y croire. Mais en était-il l'instigateur, l'auteur ou simplement le signataire au nom du collège qui l'entourait?

François Roeser était fils d'un marchand originaire de Trèves qui avait acquis le droit de bourgeoisie à Luxembourg-ville. Il devait se marier assez tard, après l'entrée des troupes françaises, avec une fille de meunier.

Sa mère, la veuve Roeser se qualifiait en 1778 de cabaretière, le fils figurera comme marchand mercier en gros aux rôles des contributions de 1803, comme négociant quelques années plus tard. Aux registres de patente hollandais, on le retrouvera comme boutiquier



mais aussi comme marchand de vins en gros et surtout comme commissionnaire en fonds et effets. C'est dire qu'il déployait une grande partie de ses activités dans le domaine des capitaux. S'il n'était pas encore banquier, son négoce y était apparenté.

Lorsqu'il donnera sa démission de conseiller, ce sera pour s'occuper en premier lieu de son commerce. Il reparaitra au conseil municipal un peu plus tard, mais son passage y sera encore une fois bien bref. À l'heure hollandaise sa carrière locale deviendra carrière provinciale: il sera député des États du Grand-Duché de Luxembourg de 1820 à 1827, année de sa mort.

Une chose paraît certaine: Roeser ne perdait jamais de vue ses intérêts personnels qui étaient avant tout d'ordre commercial et financier.

Roeser était entouré de sept échevins, nommés à vie. Il serait intéressant de se pencher sur chacun d'entre eux. Il y avait ceux qui se prévalaient d'une ascendance illustre. Ou bien ils étaient fils d'échevin, ou bien ils faisaient état de quelque grand personnage dans la famille de l'épouse.

La moitié pourtant n'était pas originaire de la ville. Ainsi Tesch, le plus ancien en rang, Koehler, Nothomb et Simonin n'y étaient pas nés et en plus cumulaient les charges aux alentours. Koehler était secrétaire du Conseil Provincial, landmaire à Clemency et échevin à Luxembourg. Keller avait épousé une Jolliot, d'une ancienne famille scabinale, Nothomb cumulait les revenus de landmaire à Bettembourg, de co-seigneur de Differdange, de cleric-juré de Hautcharage et d'échevin de Luxembourg. Dans ces circonstances on comprend que les intérêts municipaux n'étaient pas nécessairement les leurs. Pourquoi ne pas constater lucidement qu'ils ne se hâtaient même point de se faire bourgeois?

Quant à leur attitude face aux idées républicaines, il est difficile de se prononcer. A l'image de leur collègue Roeser, nombre d'entre eux semblent avoir pris des positions ambiguës. Ainsi Tesch s'était lié aux militaires autrichiens: un officier anobli de son nom figura comme parrain de son fils Materne-Auguste. En 1792 il hébergeait dans sa maison, rue Philippe, deux émigrés, le comte de Custine et son épouse avec six serviteurs. Quant à l'un de ses fils, il logeait dans sa maison d'Itzig le commandant des troupes françaises Jacques Hatry. Coïncidence ou double jeu? Ou est-ce que les convictions politiques de deux générations ne concordaient plus?

Ces personnages n'étaient pas des héros. A l'heure de la capitulation ils se firent même franchement opportunistes. La lettre adressée au général Hatry paraît assez grossière par sa *captatio* à tout prix. Elle trahit l'espoir assez vain et naïf de sauvegarder des privilèges définitivement perdus.

Fernand G. Emmel



LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Luxembourg le 30 Ventose 5^{me} année de la République Française.

L'Administration Municipale du Canton de Luxembourg. A SES CONCITOYENS.

Art. 27 Acte Constitutionnel.

LES Assemblées primaires s'assemblent de plein droit le premier Germinal de chaque année & procèdent selon qu'il y a lieu à la nomination.

- „ 1°. Des Membres de l'Assemblée Electorale.
- „ 2°. Du Juge-de-Paix & de ses Aïeulx.
- „ 3°. Du Président de l'Administration Municipale du Canton, ou des Officiers Municipaux dans les Communes au-dessus de cinq mille Habitans.

Il y aura deux Assemblées Primaires dans le Canton de Luxembourg.

La première est désignée ainsi: ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA SECTION DU NORD. Elle tiendra ses Séances dans la Salle du ci-devant Gouvernement qui précède la Salle du Tribunal Civil.

La deuxième est désignée ainsi: ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA SECTION DU MIDI Elle s'assemblera dans l'Eglise des Dominicains.

La Section du Nord comprend tous les Citoyens Habitans depuis la porte du Château & suivant la rue de la Boucherie, celle du Curé, & la Place D'Armes jusques & compris la Maison Nationale du ci-devant Conseil, toute la partie de la Ville située à droite de cette démarcation avec la Ville basse du Passenthal & Clausen.

La Section du Midi se compose des Citoyens Habitans la gauche en partant de la porte du Château & suivant les rues ci-dessus désignées, jusques & compris la Maison du Citoyen Tornaco, l'autre partie de la Ville située sur la gauche desdites rues avec la Ville basse du Grund.

Fait à la Maison Commune le 30. Ventose, 5^{me} année de la République Française, une & indivisible.

Etoient signés, Rôser, Président, Couturier, Lemoine; Abinet, Baclesse, Scheffer, Keyser, Administrateurs, Desert, Commissaire du Directoire exécutif, & Leistenschneider.

Pour Expédition conforme, Leistenschneider, Secr. Gref.

Les magistrats et leur intégration à la bourgeoisie:

Nom	Entrée magistrat	admission bourgeois
Roeser	1791	naissance
Tesch	1780	1787
Keller	1786	naissance
Koehler	1781	1787
Nothomb	1786	1787
Huart	1788	1787
Simonin	1793	non bourgeois
Mamer	1794	naissance